

Copie de résolution

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM, tenue le 9 juin 2026 à laquelle il y avait quorum.

MDAR26-06-100

CORRECTION ADMINISTRATIVE DE RÉFÉRENCES ERRONÉES AU RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NO Z2023-03

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le Règlement de démolition no Z2023-03 le 5 décembre 2023;

ATTENDU QUE des erreurs de numérotation et de références à certains articles se sont glissées dans la version finale du règlement;

ATTENDU QUE ces erreurs constituent des coquilles administratives et n'ont aucun effet sur le contenu, l'interprétation ou l'application des dispositions du règlement;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a confirmé que ces corrections administratives n'empêchent pas l'émission du certificat de conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Yves Séguin

Appuyé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal reconnaisse les coquilles administratives relevées au Règlement de démolition no Z2023-03 et confirme les corrections suivantes :

- À l'article 20, ligne 5, la référence à « l'article 19 du présent règlement » est remplacée par « l'article 16 du présent règlement »;
- À l'article 23, ligne 2, la référence à « l'article 23 » est remplacée par « l'article 22 »;
- À l'article 24, ligne 3, la référence à « l'article 23 du présent règlement » est remplacée par « l'article 22 du présent règlement »;
- À l'article 24, ligne 5, la référence à « l'article 24 » est remplacée par « l'article 23 ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ces corrections soient consignées au procès-verbal et intégrées à la version administrative officielle du règlement, celles-ci ayant uniquement pour objet de corriger des erreurs de référence sans modifier le fond, la portée ou les effets juridiques du règlement. 74

IL EST ENFIN RÉSOLU qu'une copie de la présente résolution soit versée au registre des règlements de la municipalité et conservée avec le Règlement de démolition no Z2023-03.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Denis Marcoux

Maire

Extrait certifiée conforme du livre des procès-verbaux de la Municipalité de

Denholm
Ce 9^{ème} jour de juin 2026

Sara Turpin

Directrice générale, greffière-trésorière
Municipalité de Denholm

